

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juin 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Procède au tirage au sort des jurés devant composer le jury d'assises 2019.
- Emet un avis favorable sur l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique organisée suite à la réception de documents présentés par la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer concernant le projet de travaux prévus dans le programme d'actions du CTEMA 2018-2021 des bassins versants de l'Islet, de la Flora et du Gouëssant.
- Autorise Monsieur Le Maire à mandater à l'article 6542 – créances éteintes – la somme de 4219.20 € correspondant à l'état de non-valeurs concernant Madame Mélanie CHAPELAIN.
- Autorise Monsieur Le Maire à mandater à l'article 6541 – créances admises en non-valeur – la somme de 10.80 € correspondant à l'état de non-valeurs concernant Monsieur Romuald THEVENOUX.
- Valide la décision modificative suivante :
- Section de fonctionnement – Dépenses Article 6811 – 042 (Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) : - 173.95 € Section d'investissement – Recettes Article 280422 – 040 (Bâtiments et installations) : + 173.95 €
- Prend acte des délégations faites à Madame Magalie HOUZÉ et à Madame Nathalie BEAUVY et ce jusqu'à la fin du mandat en 2020.
- Adopte la motion de soutien à l'Agence de l'eau Loire- Bretagne.
- Décide de modifier le tableau des effectifs.
- Valide la création d'un poste d'agent technique territorial à temps complet à compter du 1er octobre 2018.
- Autorise Monsieur Le Maire, pour l'année 2018, à recruter des agents saisonniers et temporaires non titulaires.
- Approuve, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020.
- Valide l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lamballe Terre et Mer, présenté par Monsieur le Maire.
- Autorise, sur ces bases, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.
- Accepte l'échange nécessaire à la régularisation des limites séparatives de la propriété de Monsieur HOURDIN Michel et de l'emprise de la voie communale,
- Dit que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- Autorise l'acquisition d'une partie des parcelles section AB n°s 66 et 67 d'une contenance de 145 m², avec un prix de 65 euros le mètre carré.
- Dit que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- Autorise la vente d'une partie de la voie communale n°15 d'une contenance de 300 m² au prix de 3 € le mètre carré,
- Dit que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de Monsieur BOUGUET Philippe.
- Autorise le bornage de la parcelle ZB n°107.
- Autorise le passage d'une canalisation sur le délaissé afin de permettre la création du système d'assainissement individuel nécessaire à la mise aux normes de la propriété LACROIX,
- Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des délégations au Maire.